

Utilisez votre smartphone partout au sein de l'Union Européenne comme en Belgique !

À partir du 12 juin, vos plans tarifaires et options nationaux mobiles (forfait et hors forfait) s'appliqueront pour toutes vos communications mobiles (minutes, données et SMS) au sein des 27 autres pays de l'Union Européenne ainsi que de l'Islande, de la Norvège et du Liechtenstein (tous ensemble communément dénommé « la Zone Europe »).

Concrètement, vous ne paierez plus de surcoût roaming lorsque vous (et vos utilisateurs) ferez usage de votre GSM au sein de cette « Zone Europe » pour vos communications à l'intérieur de l'Union Européenne. Les minutes, données et SMS utilisés seront pris en compte sur votre abonnement national. Les tarifs hors forfait seront également les mêmes que ceux applicables à un usage en national.

Que devez-vous faire ?

Rien du tout ! Votre abonnement ou option inclut du roaming ? Le roaming dans la « Zone Europe » sera automatiquement supprimé.

Hors de la « Zone Europe », les options de roaming resteront bien entendu en vigueur et continueront à vous offrir un tarif plus avantageux dans les zones couvertes par votre formule tarifaire. Certaines de ces options changeront de nom.

Découvrez dans les pages qui suivent ce qui change pour chacun des plans tarifaires les plus communément utilisés, dédiés aux entreprises et sujets à un contrat à durée déterminée. En ce qui concerne les plans tarifaires dédiés aux petites entreprises ou aux particuliers, conclus à durée indéterminée, veuillez-vous référer au site internet www.proximus.be/tarifs où toute l'information est disponible.

Smart Entreprise Start

- Vous pouvez communiquer gratuitement entre collègues (appels et sms) qu'ils se trouvent en Belgique ou au sein de la « Zone Europe ».
- Les communications vers des lignes fixes sont aussi gratuites en Belgique et au sein de la « Zone Europe ».
- Prix par unité :

Appels nationaux et dans la « Zone Europe » ¹	Prix/unité (HTVA)
Appels vers mobile (par min.)	€ 0,1000
SMS	€ 0,1000
MMS	€ 0,4100
Internet mobile (par MB)	€ 0,7000

Smart Entreprise Lite & Comfort

- Vous pouvez communiquer gratuitement entre collègues (appels et sms) qu'ils se trouvent en Belgique ou au sein de la « Zone Europe ».
- Les communications vers des lignes fixes sont aussi gratuites en Belgique et au sein de la « Zone Europe ».
- Le service Mobile Internet Protection est retiré de l'offre.
- Le tarif pour l'internet mobile hors forfait augmente et passe à €0,05 HTVA le MB.
- Prix par unité :

Appels nationaux et dans la « Zone Europe » ¹	Prix/unité (HTVA)
Appels vers mobile dans la « Zone Europe » au-delà de votre forfait (par min.)	€ 0,1000
SMS dans la « Zone Europe »	Inclus dans le forfait
MMS	€ 0,4100
Internet mobile hors forfait (en MB)	€ 0,0500

¹ À l'exception des appels, SMS, MMS, utilisation de données hors « Zone Europe » et vers numéros spéciaux comme le 0900.

Smart Entreprise Intense

- Tous vos SMS et appels vers des numéros fixes et mobiles au sein de la « Zone Europe » sont intégrés dans les forfaits de votre plan tarifaire national.
- Le tarif pour l'internet mobile hors forfait augmente et passe à €0,05 HTVA le MB.
- Le service Mobile Internet Protection est retiré de l'offre.
- Prix par unité :

Appels nationaux et dans la « Zone Europe »	Prix/unité (HTVA)
Appels dans la « Zone Europe » ²	Inclus dans le forfait
SMS dans la « Zone Europe » ²	Inclus dans le forfait
MMS	€ 0,4100
Internet mobile hors forfait (par MB)	€ 0,0500

Smart Entreprise Intense+ et Maxi

- Tous vos SMS et appels vers des numéros fixes et mobiles au sein de la « Zone Europe » sont intégrés dans vos forfaits de votre plan tarifaire national.
- Le forfait de 2 GB pour l'internet mobile dans l'Union Européenne, devenu obsolète, est retiré de l'offre.
- Le tarif pour l'internet mobile hors forfait augmente et passe à €0,05 HTVA le MB.
- Le service Mobile Internet Protection est retiré de l'offre.
- Prix par unité :

Appels nationaux et dans la « Zone Europe »	Prix/unité (HTVA)
Appels dans la « Zone Europe » ²	Inclus dans le forfait
SMS dans la « Zone Europe » ²	Inclus dans le forfait
MMS	€ 0,4100
Internet mobile hors forfait (par MB)	€ 0,0500

² À l'exception des communications vers numéros spéciaux.

Mobile Corporate, Mobile Company, Mobile Group et Mobile Enterprise

- Avec votre plan tarifaire standard tous vos SMS et appels au sein de la « Zone Europe » sont facturés selon votre plan tarifaire national³.

Mobile Corporate	
Appels nationaux et dans la « Zone Europe » ³	Prix/unité (HTVA)
Appels vers mobile et fixe	€ 0,1100
SMS	€ 0,1100
MMS	€ 0,4100
Internet mobile (par MB)	€ 0,5000

Mobile Company	
Appels nationaux et dans la « Zone Europe » ³	Prix/unité (HTVA)
Appels vers mobile et fixe	€ 0,1250
SMS	€ 0,1240
MMS	€ 0,4100
Internet mobile (par MB)	€ 0,7000

Mobile Group	
Appels nationaux et dans la « Zone Europe » ³	Prix/unité (HTVA)
Appels vers mobile et fixe	€ 0,1500
SMS	€ 0,1240
MMS	€ 0,4100
Internet mobile (par MB)	€ 0,7000

Mobile Enterprise	
Appels nationaux et dans la « Zone Europe » ³	Prix/unité (HTVA)
Appels vers mobile	€ 0,1250
Appels mobiles vers fixe	€ 0,0900
SMS	€ 0,1240
MMS	€ 0,4100
Internet mobile (par MB)	€ 0,7000

³ À l'exception des communications hors « Zone Europe » et vers des numéros spéciaux comme le 0900.

Autres modifications parmi les options de roaming:

Daily Travel Passport

- Tous les pays de la « Zone Europe » sont désormais couverts par votre plan national.
- Cette option restera utilisable uniquement dans les 35 pays repris dans la liste des TOP Destinations⁴ :

Daily Travel Surf (Intense)

- Cette option sera utilisable uniquement dans les pays hors « Zone Europe », hormis les pays repris dans « l'Exception Zone »⁵.
- L'utilisation de l'internet mobile hors forfait pour les pays « Top Destinations » est augmentée à € 0,10 HTVA le MB lorsque vous vous trouvez dans un des pays de la liste « Top Destinations »⁴

Travel Passport EU&TOP (Intense) / Travel Surf EU&TOP (Intense)

- Ces options seront désormais utilisables uniquement dans les 35 pays de la liste « TOP Destinations »⁴.
- L'utilisation de l'internet mobile hors forfait pour les pays « Top Destinations » est augmentée à € 0,10 HTVA le MB.
- Ces options seront renommées Travel Passport TOP (Intense)/ Travel Surf TOP (Intense).

Travel Passport World/ BlackBerry World / Travel Surf World (Intense)

- Ces options restent utilisables dans les pays hors « Zone Europe », hormis les pays repris dans « l'Exception Zone ».
- L'utilisation de l'internet mobile hors forfait pour les pays « Top Destinations » augmente et passe à € 0,10 HTVA le MB lorsque vous vous trouvez dans un des pays de la liste « Top Destinations »⁴.

⁴ Top Destinations : Albanie, Andorre, Australie, Afrique du Sud, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Canada, Cap Vert, Chine, Egypte, Etats-Unis, Guernesey (Baillage de), Hong Kong, Inde, Indonésie Israël, Japon, Jersey (île), Macédoine, Malaisie, Man (île), Maroc, Mexique, Monaco (Monaco Telecom) Monténégro, Nouvelle-Zélande, République Dominicaine, Russie, Serbie, Singapour, Sri Lanka, Suisse, Thaïlande, Turquie, Ukraine.

⁵ Exception Zone : Angola, Arménie, Bahamas, Bhutan, Brunei, Djibouti, Ethiopie, Malouines (îles), Honduras, Kirghizstan, Laos, Liban, Macao, Maldives, Myanmar, Népal, Nouvelle-Calédonie, Papouasie Nouvelle Guinée, Sao Tome & Principe, Soudan, Timor Leste, Togo, Tunisie, Venezuela.

BlackBerry Europe TOP

- Ce plan tarifaire devient BlackBerry Top et ne sera plus applicable que dans les 35 pays « Top Destinations »⁴.
- Les frais d'utilisation de l'internet mobile hors forfait pour les pays « Top Destinations »⁴ augmente et passe à € 0,10 HTVA le MB.

Travel Passport outside EU & TOP

- Les frais d'utilisation de l'internet mobile hors forfait pour les pays « Top Destinations »⁴ augmente et passe à € 0,10 HTVA le MB.

Shared Data National

- Le forfait national sera illimité en Belgique mais limité à 70 MB par utilisateur et par mois dans la « Zone Europe », sauf demande explicite du client.
- Les frais d'utilisation de l'internet mobile hors forfait augmentent et passent à € 0,05 HTVA par MB.

Shared Data Roaming

- Le forfait Shared Data Roaming ne sera plus disponible que dans les pays « TOP Destinations »⁴ et le prix hors forfait reste à € 0,10 HTVA le MB.

Internet mobile en Belgique pour smartphone, laptop et tablette

- Les tarifs des forfaits Mobile Internet et Mobile Intranet seront d'application en Belgique comme dans les pays de la « Zone Europe ».
- Les frais d'utilisation de l'internet mobile hors forfait augmentent et passent à € 0,05 HTVA le MB.

La disparition des tarifs de roaming au sein de la « Zone Europe » entraîne logiquement un certain nombre d'adaptations des solutions Proximus Budget Manager et Proximus Private Use (easy).

Proximus Budget Manager

- En ce qui concerne les catégories de niveau 3 qui définissaient l'usage national, ceux-ci deviennent « national et Zone Europe ».
- Les catégories « appels/SMS et internet mobile à l'étranger » se subdivisent en « appels/SMS/data au sein de la Zone Europe » et « appels/SMS et data en dehors de la Zone Europe ».
- Si un montant était défini dans une ou plusieurs catégories « à l'étranger », celui-ci sera repris dans la catégorie correspondante « Zone Europe ».

Proximus Private Use (easy)

- Le plan tarifaire et le profil national seront aussi en vigueur partout dans la « Zone Europe ». Le profil roaming sera d'application pour usage en dehors la « Zone Europe ».
- Le code signalant le type de communication (privée ou professionnelle) sera aussi disponible et opérationnel au sein de la « Zone Europe ».

Modification des Conditions Générales

Par ailleurs, les conditions générales Mobile sont modifiées à cette même date en vue d'éviter les usages abusifs et anormaux prévus par la réglementation en matière de roaming et de clarifier les mesures de sécurité mises en place par Proximus afin d'éviter les surcoûts éventuels lorsque votre volume de surf est atteint en Belgique ou à l'étranger.

- A l'articles 2.5.1, les mots " contrôle de l'utilisation raisonnable des services de roaming " sont ajoutés à la liste de finalités de traitement des données autorisées.
- Un nouvel article 3.12. est ajouté :

Le Client s'engage à utiliser raisonnablement les services de roaming, au sens de la réglementation européenne.

En cas d'utilisation abusive ou anormale des services vocaux, data, SMS et MMS en roaming constatée par Proximus pendant une période consécutive de quatre mois, Proximus se réserve le droit d'en avertir le Client par tous moyens appropriés (SMS, e-mail, courrier, téléphone, etc.). Dans ce cas, le Client a deux semaines pour adapter son mode d'utilisation et faire la preuve d'une présence ou consommation sur son territoire. Dans le cas contraire, Proximus se réserve le droit de facturer au Client les frais supplémentaires en vigueur conformément à la réglementation européenne, au lendemain de la date de notification jusqu'au moment où la consommation du Client exclut tout risque d'utilisation abusive ou anormale des services de roaming, sur la base d'une période d'observation ultérieure de quatre mois consécutifs.

Aux termes de la réglementation européenne, il convient d'entendre par "Utilisation abusive ou anormale des services de roaming" :

- une présence et une consommation des services qui prévalent dans les autres États membres, en comparaison avec la présence nationale et la consommation des services en Belgique ou
- l'inactivité prolongée d'une carte SIM donnée, associée à une utilisation en itinérance très fréquente, voire exclusive ou
- l'activation et l'utilisation en série de multiples cartes SIM par le même Client en itinérance.

De plus, en cas de revente organisée de cartes SIM à des personnes qui, au sens de la réglementation européenne, ne résident pas officiellement en Belgique ou n'ont pas de liens stables avec la Belgique, Proximus se réserve le droit d'appliquer immédiatement toute mesure nécessaire au respect du contrat, y compris sa suspension et/ou résiliation, sans préjudice du droit de Proximus de réclamer des dommages et intérêts.

- Les articles 4.15 et 4.16 seront remplacés par les articles suivants :

4.15 En fonction du cas, Proximus réduira la vitesse de surf mobile après consommation complète, en Belgique, du volume de données mobiles inclus dans le plan tarifaire ou interrompra la connexion internet mobile dès que la consommation internet mobile en Belgique dépassera le plan tarifaire de 60 EUR (T.V.A. comprise) ou un autre montant limite qu'elle aura communiqué préalablement. Le Client est averti par SMS dès qu'il atteint la limite de surf ou dépasse son plan tarifaire du montant précité. Le Client peut désactiver, sous sa propre responsabilité, la limite concernée, soit via le service clientèle soit en libre-service (si autorisé).

4.16. En ce qui concerne l'utilisation du Service en dehors de la Belgique, Proximus interrompra la connexion internet mobile dès que le montant de la facture mensuelle pour l'internet mobile dépassera 60 EUR (T.V.A. comprise). Pour le Client disposant d'un plan tarifaire, cette interruption s'applique lorsque la consommation internet mobile dépasse ce plan tarifaire de 60 EUR (T.V.A. comprise). Le Client qui ne souhaite pas de limite de surf est prié de prendre contact avec le service clientèle. Le Client est averti par SMS avant d'atteindre la limite de surf ou après avoir dépassé cette limite.

Toutes les modifications reprises dans le présent courrier entrent en vigueur le 12 juin 2017. Vous avez le droit de résilier sans frais jusqu'à la fin du mois qui suit la réception de la facture avec les nouveaux tarifs